

Le 3 février 2006

Mémoire de Marc Brière à la Commission parlementaire sur la réforme du mode de scrutin québécois

1. Un mode de scrutin est nécessairement tributaire du régime politique et des caractéristiques diverses de la société. Nous rappelant que le mieux est l'ennemi du bien et qu'il n'y a pas de mode de scrutin parfait, j'ai cherché quel est le mode de scrutin le plus approprié au Québec et qui servirait bien les Québécoises et les Québécois.
2. Notre régime politique est le plus vieux des régimes démocratiques : le régime parlementaire d'origine britannique, qui est fondé sur la souveraineté du peuple exercée par une assemblée législative (notre Assemblée nationale), formée de députés élus parmi lesquels on choisit un gouvernement (le premier ministre et ses ministres) responsable de l'Administration publique à l'assemblée des députés et au peuple¹.
3. Notre mode de scrutin doit donc à la fois déterminer la composition de l'assemblée législative et celle du gouvernement (alors que dans le régime présidentiel américain, ou mixte à la française, on élit séparément l'exécutif – le président – et les législateurs – députés et sénateurs). Chez nous, un seul scrutin élit les députés et le chef du gouvernement (et les ministres qu'il choisit parmi les députés). Le mode de scrutin doit donc permettre le mieux possible aux électeurs le double choix d'un gouvernement et d'une assemblée législative.
4. Dans notre régime, le député élu a pour fonction première de représenter ses électeurs à l'Assemblée nationale, avec la double tâche d'adopter les lois et les budgets et de contrôler le gouvernement et l'Administration publique. Le député a aussi pour fonction d'assister ses électeurs, leurs organismes et entreprises dans leurs relations avec le gouvernement et l'Administration publique. En outre, le député a une connotation idéologique importante au sein du parti auquel il appartient et qu'il représente aussi auprès de ses électeurs.

¹ Selon le grand théoricien de la démocratie moderne, Joseph Schumpeter, « *les choix exercés par l'électorat [sont] d'importance secondaire par rapport à l'élection des personnes qui doivent prendre les décisions* » (*Capitalism, Socialism and Democracy*, New York, Harper & Row, 1950, page 283).

5. Il est donc souhaitable, pour répondre à ces fonctions, que notre mode de scrutin produise une assemblée législative et un gouvernement qui correspondent le plus possible aux caractéristiques socioculturelles de la société québécoise et à sa répartition géographique, de même qu'à sa diversité idéologique.
6. Pour bien s'acquitter de ses fonctions, un député doit représenter et desservir une population délimitée en nombre et dont la localisation ne soit ni trop grande ni trop petite.
7. Il est généralement admis que le nombre de députés doit demeurer à environ 125 à l'Assemblée nationale (alors que la représentation du Québec à la Chambre fédérale est de 75).
8. Notre mode de scrutin actuel (majoritaire uninominal à un tour) a le grand mérite d'être simple, de favoriser l'identification des députés à l'électorat de leurs circonscriptions respectives et de permettre généralement l'avènement de gouvernements majoritaires et relativement stables, de même que l'alternance nécessaire entre les formations politiques appelées à former le gouvernement.
9. Toutefois notre mode de scrutin actuel a le défaut de produire fréquemment des distorsions dans la représentation des partis politiques à l'Assemblée et de priver d'efficacité les votes minoritaires dans chaque circonscription (ainsi, théoriquement le parti A pourrait obtenir 51% du vote et le parti B 49% dans toutes les circonscriptions, sans que le parti B ne fasse élire un seul député).
10. Pour corriger cette situation et favoriser une meilleure représentativité de l'Assemblée nationale (à l'égard des femmes, des communautés ethnoculturelles et des divers courants idéologiques), tout en conservant les avantages de notre mode de scrutin actuel, il est nécessaire d'ajouter à la représentation par circonscription une représentation proportionnelle modérée, soit de l'ordre d'environ 40% du nombre total de députés, de sorte que nous conserverons environ 75 députés de circonscriptions (celles-ci ayant sensiblement la taille des circonscriptions fédérales) et nous élirons quelque 50 députés de liste proportionnelle, soit un ratio de 60/40.
11. Nous favorisons des listes nationales établies par le conseil exécutif de chaque parti, comptant en alternance autant de femmes que d'hommes. Le chef de chaque parti pourrait figurer en tête de liste, de sorte que le premier ministre et le chef de l'opposition ne seraient plus élus dans une circonscription particulière, mais par l'ensemble de l'électorat (comme c'était le vœu des États généraux sur la réforme de nos institutions politiques).
12. Le seuil d'éligibilité pour l'élection d'un député de liste devrait être d'au moins 2% et d'au plus 4%, afin de permettre la représentation des petits partis sans menacer l'objectif de stabilité gouvernementale; les deux scrutins étant parallèles et la compensation des deux n'étant que partielle.

13. Ce système mixte permet de répondre assez bien aux objectifs identifiés ci-dessus, à la condition que les deux scrutins soient tenus en même temps, en parallèle et par deux bulletins, ce qui donne à chaque électeur deux choix : un premier pour son député de circonscription et un second pour le parti de son choix.
14. Une telle réforme de notre mode de scrutin devrait recueillir au moins l'adhésion du parti ministériel et de celui de l'opposition officielle, sinon des trois partis représentés à l'Assemblée nationale, ou être soumise à un vote référendaire tenu en même temps que les prochaines élections générales.
15. Je vous remercie de votre attention et souhaite que vos travaux soient couronnés de succès.

Marc Brière est membre du Parti Québécois, de l'Institut du Nouveau Monde (INM) et de l'Observatoire québécois de la démocratie (OQD). Il vient de publier, aux Éditions Varia, *Babel-Québec. Démocratie, citoyenneté et mode de scrutin*.

Marc Brière

**5154, rue Notre-Dame-de-Grâce
Montréal (Québec) H4A 1K5
Tél. : (514) 488-6846**